

DARES

résultats

La dépense nationale pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage en 2016 et 2017

Après une forte hausse en 2016, un effort de formation stable en 2017

En 2017, dans le contexte de la poursuite du Plan « 500 000 formations supplémentaires » lancé en 2016, la dépense nationale pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage (hors dépenses directes des entreprises) s'élève à 26,3 milliards d'euros. Elle est stable par rapport à 2016 (-0,1 %), après une forte hausse l'année précédente (+6,4 %). Rapportée au PIB, elle reste d'un ordre de grandeur similaire (1,1 % en 2017, contre 1,2 % en 2016).

La dépense en faveur des personnes en recherche d'emploi diminue de 2,2 % en 2017 mais elle reste nettement plus élevée qu'en 2015 (+17,8 %). Celle à destination des jeunes progresse légèrement (+1,1 %), tandis que les montants consacrés aux actifs occupés du secteur privé décroissent (-3,4 %). Enfin, les dépenses pour les agents de la fonction publique augmentent de 3,6 %.

En 2017, 26,3 milliards d'euros sont consacrés à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage (hors dépenses directes des entreprises, tableau 1). Ce montant est quasi stable par rapport à l'année précédente (-0,1 %, après +6,4 % en 2016). En part du produit intérieur brut (PIB), il atteint 1,1 % en 2017 (1,2 % en 2016).

À ce titre, les organismes paritaires collecteurs agréés (Opca) et le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP) réalisent des dépenses finales pour le compte des entreprises (1). Ces dépenses sont financées par la taxe d'apprentissage et les contributions à la formation professionnelle que ces dernières leur versent. En 2017, comme en 2016, les Opca et le FPSPP sont les principaux financeurs, puisqu'ils prennent en charge 30,0 % de la dépense totale de formation professionnelle continue et d'apprentissage (soit 7,9 Mds €). Après une hausse de 5,5 % en 2016, cette dépense intermédiée des entreprises diminue de 3,1 % en 2017.

Les régions sont, en 2017 comme en 2016, les deuxièmes financeurs finaux (17,3 % des dépenses totales, hors dépenses directes des entreprises). Leurs dépenses d'intervention (2) sont relativement stables en 2017 (+0,8 % par rapport à 2016). Les crédits alloués à la formation (hors agents publics) par les collectivités territoriales autres que les régions (départements, communes...) reculent de 6,1 % en 2016 et de 1,5 % en 2017, mais pèsent peu dans l'ensemble de la dépense (moins de 1 %).

Les dépenses de l'État (hors formation des agents de l'État et Plan 500 000) augmentent à nouveau en 2017 (+2,6 % après +1,9 % en 2016) et représentent 14,0 % du total. En raison notamment du Plan « 500 000 formations supplémentaires », les dépenses (hors fonction publique) des autres administrations ou organismes investis d'une mission de service public, dont l'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées) et Pôle emploi, sont nettement plus élevées en 2016 et en 2017 qu'en 2015. Elles s'accroissent de 34,7 % en 2016 et diminuent de 5,7 % en 2017, pour représenter 10,2 % de la dépense totale.

La dépense des ménages, constituée d'achats de formation à titre individuel, augmente de 3,4 % en 2017 (après -0,7 % en 2016) et s'élève ainsi à 5,5 % de la dépense globale. Les dépenses des fonctions publiques d'État, territoriale et hospitalière pour la formation de leur personnel s'accroissent également (+ 3,7 % en 2017, après +5,4 % en 2016), pour représenter 22,7 % de la dépense totale en 2017.

(1) Dépenses financées par les contributions des entreprises à la formation professionnelle et à l'apprentissage ayant transité par un organisme collecteur agréé, par opposition à la dépense directe des entreprises.

(2) I. e., les dépenses réalisées par les régions à l'exclusion de celles en faveur de la formation de leurs propres agents.

Tableau 1
Dépense globale par financeur final (y compris investissement)

En millions d'euros

	2015	2016	2017	Structure 2017 (en %)	Évolution 2015 / 2016 (en %)	Évolution 2016 / 2017 (en %)
Opca / FPSPP (dépenses intermédiées des entreprises)	7 721	8 145	7 895	30,0	5,5	-3,1
Régions.....	4 429	4 526	4 560	17,3	2,2	0,8
Autres collectivités territoriales.....	113	106	105	0,4	-6,1	-1,5
État	3 523	3 590	3 682	14,0	1,9	2,6
Pôle emploi et autres administrations publiques.....	2 112	2 845	2 682	10,2	34,7	-5,7
<i>Dont : Pôle emploi</i>	<i>1 872</i>	<i>2 629</i>	<i>2 468</i>	<i>9,4</i>	<i>40,4</i>	<i>-6,1</i>
<i>Autres administrations publiques.....</i>	<i>240</i>	<i>216</i>	<i>214</i>	<i>0,8</i>	<i>-10,4</i>	<i>-0,6</i>
Ménages.....	1 403	1 393	1 440	5,5	-0,7	3,4
TOTAL (hors fonctions publiques pour leurs propres agents)	19 303	20 606	20 364	77,3	6,7	-1,2
Fonctions publiques pour leurs propres agents	460	5 752	5 965	22,7	5,4	3,7
TOTAL (y compris fonctions publiques pour leurs propres agents).....	24 763	26 358	26 329	100,0	6,4	-0,1

Lecture : en 2017, les entreprises (hormis leurs dépenses directes) dépensent globalement 7 895 millions d'euros (7,9 milliards d'euros) pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage, soit 30,0 % de la dépense totale de formation professionnelle continue et d'apprentissage, en recul de 3,1 % par rapport à 2016.

Note : les montants présentés dans ce tableau comprennent les dépenses d'investissement (voir encadré 1).

Champ : France.

Sources : multiples (encadré 4). Traitement : Dares.

Tableau 2
Dépense des organismes collecteurs et du Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP) (dépenses intermédiées des entreprises) par public bénéficiaire

En millions d'euros

	Montant des dépenses en 2015	Montant des dépenses en 2016	Montant des dépenses en 2017	Structure 2017 (en %)	Évolution 2015 / 2016 (en %)	Évolution 2016 / 2017 (en %)
Pour les dispositifs ciblés sur les jeunes	2 352	2 524	2 628	33,3	7,3	4,1
Apprentissage	1 224	1 290	1 379	17,5	5,4	6,9
Alternance hors apprentissage	1 124	1 230	1 245	15,8	9,5	1,2
Écoles de la 2 ^e chance (E2C).....	4	4	4	0,1	16,2	-5,7
Pour les actifs occupés du secteur privé.....	4 490	4 661	4 390	55,6	3,8	-5,8
Dépenses des Opca.....	4 441	4 609	4 338	54,9	3,8	-5,9
<i>dont : dépenses pour le compte personnel de formation (CPF)</i>						
<i>(hors frais de gestion)</i>	<i>172</i>	<i>383</i>	<i>650</i>	<i>8,2</i>	<i>122,7</i>	<i>70,0</i>
Autres.....	49	52	53	0,7	6,9	0,3
Pour les personnes en recherche d'emploi.....	821	878	748	9,5	6,9	-14,8
Dépenses des Opca au titre du plan de formation et pour						
la formation des bénéficiaires de CSP / POE *.....	381	375	449	5,7	-1,6	19,7
Dépenses des Opacif pour le CIF-CDD	209	243	96	1,2	16,0	-60,6
Dépenses du FPSPP.....	230	259	204	2,6	12,7	-21,3
<i>dont : Rémunération de fin de formation (R2F) **.....</i>	<i>109</i>	<i>100</i>	<i>103</i>	<i>1,3</i>	<i>-8,6</i>	<i>2,9</i>
<i>Compte personnel de formation (CPF).....</i>	<i>121</i>	<i>160</i>	<i>101</i>	<i>1,3</i>	<i>31,8</i>	<i>-36,9</i>
Investissement	57	82	128	1,6	43,0	56,8
Total organismes collecteurs et FPSPP.....	7 721	8 145	7 895	100,0	5,5	-3,1

* Contrats de sécurisation professionnelle (CSP) et préparation opérationnelle à l'emploi (POE).

** Par l'intermédiaire du FPSPP, les entreprises cofinancent avec l'État la rémunération de fin de formation (R2F) destinée aux personnes en recherche d'emploi indemnisées qui entreprennent une action de formation prescrite par Pôle emploi et dont la durée de formation excède celle permise par leur durée initiale d'indemnisation.

Lecture : en 2017, les Opca et le FPSPP dépensent 2 628 millions d'euros (2,6 milliards d'euros) en faveur des dispositifs ciblés sur les jeunes, soit 33,3 % du total de leurs dépenses de formation professionnelle continue et d'apprentissage. Ce montant augmente de 4,1 % par rapport à 2016.

Champ : France.

Sources : multiples (encadré 4). Traitement : Dares.

En 2017, une dépense intermédiée des entreprises en baisse pour les actifs occupés et les personnes en recherche d'emploi

En 2017, la baisse des dépenses intermédiées des entreprises *via* les organismes collecteurs et le FPSPP (-3,1 % après +5,5 % en 2016, tableau 2) se concentre sur celles en faveur des personnes en recherche d'emploi (-14,8 %, après +6,9 %) et sur les actifs occupés du secteur privé (-5,8 %, après +3,8 %). À l'inverse, les dépenses en faveur des dispositifs ciblés sur les jeunes (encadré 1) sont en hausse pour les deux années (+4,1 % après +7,3 %).

Les dépenses intermédiées des entreprises s'orientent toujours en majorité vers les actifs occupés du secteur privé (55,6 % en 2017). Les dépenses pour ce public liées au compte personnel de formation (CPF) augmentent très fortement (+122,7 % en 2016 et +70,0 % en 2017), mais restent faibles (650 millions d'euros, soit 0,7 % du total). *A contrario*, celles en faveur du CIF-CDI (congé individuel de formation pour les contrats à durée indéterminée), auquel le CPF succède, diminuent nettement (-74,9 % entre 2015 et 2017).

En 2016 comme en 2017, les dépenses intermédiées des entreprises à destination des jeunes restent prioritairement ciblées sur l'alternance.

Les sommes dédiées à l'apprentissage accélèrent en 2017 (+6,9 % après +5,4 % en 2016), en raison de la progression du nombre et du niveau de diplôme des apprentis (3). Inversement, les montants consacrés aux autres dispositifs d'alternance ralentissent (+1,2 % en 2017), après une hausse notable l'année précédente (+9,5 %).

En 2016, la dépense mutualisée des entreprises en faveur des personnes en recherche d'emploi croît de 6,9 %, portée par les montants consacrés au CIF-CDD (+16,0 %) et les financements du FPSPP en faveur du CPF (+31,8 %). Dans les deux cas, les sommes allouées reculent nettement en 2017 (-60,6 % et -36,9 %), le premier dispositif étant en extinction et le second ne bénéficiant plus des abondements exceptionnels de l'année précédente [2]. En revanche, les dépenses effectuées par les Opcva au titre des actions de professionnalisation sont en nette hausse (+19,7 % 2017).

Davantage de moyens consacrés par les régions aux personnes en recherche d'emploi

En 2017, les régions contribuent à hauteur de 4,6 Mds€ à l'effort de la formation professionnelle continue et d'apprentissage (hors dépenses pour leurs propres agents). Leurs dépenses augmentent légèrement par rapport à l'année précédente (+0,8 %, après +2,2 %, tableau 3) : le recul de celles destinées aux jeunes en alternance (-5,0 %, après -1,9 %) et aux actifs occupés du secteur privé (-6,1 % après +6,2 %) est compensé par la forte hausse de celles à destination des personnes en recherche d'emploi (+13,7 % en 2017, +9,0 % en 2016).

Les dépenses de formation des régions sont orientées en premier lieu vers les jeunes de moins de 26 ans (50,5 % de leur dépense de formation totale en 2017). Parmi elles, l'apprentissage est majoritaire (65,7 %) et les montants qui y sont consacrés

se replient (-3,0 % en 2017 après -2,2 % en 2016) : les dépenses de fonctionnement, qui en sont le poste le plus important, reculent (-1,7 %), de même que les aides aux employeurs (-8,5 %). Par ailleurs, les financements dédiés aux stages de formation suivis par les jeunes se contractent (-8,7 % après -1,3 % en 2016), en lien avec la baisse des entrées en formation pour ce public.

En 2017, les régions consacrent 31,8 % de leurs dépenses aux stages de formation des personnes en recherche d'emploi de 26 ans et plus. Celles-ci augmentent nettement depuis 2016 (+15,5 % en 2017, après +9,8 % l'année précédente), en raison de la mise en œuvre du Plan « 500 000 formations supplémentaires » auquel les régions consacrent 103 M€ en 2016 et 161 M€ en 2017 (encadré 2).

Enfin, les dépenses des régions en faveur des actifs occupés du secteur privé, notamment au titre des Engagements de développement de l'emploi et des compétences (Edec) et du Congé individuel de formation (CIF), représentent 8,0 % des dépenses totales des régions pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage. Elles reviennent ainsi à leur niveau de 2015.

Des dépenses de l'État en hausse

En 2017, l'État consacre 3,7 Mds€ à la formation professionnelle continue et l'apprentissage (hors dépenses en faveur des agents de la fonction publique), soit davantage que l'année précédente (+2,6 %, après +1,9 % en 2016, tableau 4). À ces dépenses, vient s'ajouter le montant mandaté par l'État dans le cadre du Plan « 500 000 formations supplémentaires » à destination de Pôle emploi et des conseils régionaux (encadré 2). Ces sommes, qui atteignent 576 M€ (523 M€ en 2016), sont toutefois enregistrées dans les dépenses finales des régions et les dépenses de Pôle emploi (4).

Tableau 3
Dépense des conseils régionaux par public bénéficiaire de 2015 à 2017

En millions d'euros

	Montant des dépenses en 2015	Montant des dépenses en 2016	Montant des dépenses en 2017	Structure 2017 (en %)	Évolution 2015 / 2016 (en %)	Évolution 2016 / 2017 (en %)
Pour les jeunes de moins de 26 ans	2 530	2 482	2 358	50,5	-1,9	-5,0
Apprentissage.....	1 634	1 598	1 550	33,2	-2,2	-3,0
Stages de formation.....	896	884	807	17,3	-1,3	-8,7
<i>dont : coûts pédagogiques.....</i>	569	573	539	11,6	0,7	-5,9
<i>rémunération des stagiaires.....</i>	327	311	269	5,8	-4,9	-13,5
Pour les personnes en recherche d'emploi de 26 ans et plus	1 329	1 448	1 646	35,3	9,0	13,7
Stages de formation	1 172	1 287	1 487	31,8	9,8	15,5
<i>dont : Coûts pédagogiques.....</i>	742	830	992	21,2	11,9	19,5
<i>rémunération des stagiaires.....</i>	430	457	494	10,6	6,2	8,2
Formations sanitaires et sociales (hors formation initiale).....	157	161	159	3,4	3,0	-1,2
Pour les actifs occupés du secteur privé	376	399	375	8,0	6,2	-6,1
Stages de formation (y compris formations sanitaires et sociales),						
Autres	376	399	375	8,0	6,2	-6,1
Investissement	194	196	181	3,9	1,2	-7,7
Total Régions sans secteur public	4 429	4 526	4 560	97,7	2,2	0,8
Pour les agents du secteur public.....	108	117	109	2,3	9,1	-7,3
Total Régions avec secteur public	4 537	4 643	4 669	100,0	2,3	0,6

Lecture : en 2017, les régions dépensent 2 358 millions d'euros (2,4 milliards d'euros) en faveur des dispositifs ciblés sur les jeunes, soit 50,5 % du total de leurs dépenses de formation professionnelle continue et d'apprentissage. Ce montant diminue de 5,0 % par rapport à 2016.

Sources : multiples (encadré 4). Traitement : Dares.

(3) Les dépenses d'enseignement augmentent avec le degré de qualification.

(4) Il en va de même pour les crédits destinés aux régions dans le cadre du transfert de compétences et pour les fonds transférés aux entreprises (encadré 3, tableau B).

Tableau 4

Dépense de l'État par public bénéficiaire de 2015 à 2017

En millions d'euros

	Montant des dépenses en 2015	Montant des dépenses en 2016	Montant des dépenses en 2017	Structure 2017 (en %)	Évolution 2015 / 2016 (en %)	Évolution 2016 / 2017 (en %)
Pour les dispositifs ciblés sur les jeunes	2 170	2 276	2 375	38,3	4,9	4,3
Apprentissage.....	2 103	2 202	2 301	37,1	4,7	4,5
Écoles de la 2 ^{ème} chance, Epide, contrats de professionnalisation.....	67	74	74	1,2	10,5	-0,8
Pour les personnes en recherche d'emploi	393	447	422	6,8	13,7	-5,7
Programmes Compétences clés, actions ciblées à destination des personnes placées sous main de justice, soldes des programmes IRILL *, APP **.....	14	1	0	0,0	-93,4	-74,4
Subventions à l'Afpa et autres organismes de formation professionnelle des adultes.....	149	194	192	3,1	30,6	-1,3
Autres dépenses de fonctionnement (VAE, professionnalisation des adultes)	38	39	35	0,6	3,7	-10,0
Contribution à la rémunération des stagiaires indemnisés au titre du régime d'assurance chômage (RZF) ***.....	139	149	141	2,3	7,6	-5,9
Rémunération des stagiaires de la formation professionnelle non indemnisés par l'assurance chômage.....	53	63	53	0,9	17,5	-14,9
Pour les actifs occupés du secteur privé	929	859	875	14,1	-7,5	1,9
Subventions aux organismes de formation professionnelle des adultes (Cnam, Greta, Centre Inffo, Afpa...), formation continue dans l'enseignement supérieur.....	798	770	786	12,7	-3,5	2,1
Politique contractuelle (Edec, GPEC), Fonds national de l'Emploi (conventions de formation) et crédits d'impôt pour la formation du chef d'entreprise.....	126	84	85	1,4	-33,1	0,7
Certification et validation des acquis de l'expérience (VAE).....	5	4	4	0,1	-9,5	-6,0
Investissement	31	8	10	0,2	-74,6	28,1
Total État sans secteur public	3 522	3 590	3 682	59,4	1,9	2,6
Pour ses propres agents.....	2 174	2 378	2 516	40,6	9,4	5,8
Total État avec secteur public	5 697	5 969	6 198	100,0	4,8	3,8

* Action adaptée aux illettrés et détenus.

** Atelier de pédagogie personnalisée.

*** Y compris transferts du FSV au titre du RZF.

Lecture : en 2017, l'État dépense 2 375 millions d'euros (2,4 milliards d'euros) en faveur des dispositifs ciblés sur les jeunes, soit 38,3 % du total de ses dépenses de formation professionnelle continue et d'apprentissage. Ce montant augmente de 4,3 % par rapport à 2016.

Champ : France.

Sources : multiples (encadré 4). Traitement : Dares.

Les montants consacrés par l'État aux dispositifs ciblés sur les jeunes sont en hausse pour les deux années (+4,3 % en 2017, après +4,9 % en 2016). Les fonds dédiés à l'apprentissage restent dynamiques (+4,5 %, après +4,7 %), les dépenses d'enseignement augmentant avec le degré de qualification. En 2017, la hausse est notamment due aux exonérations de cotisations sociales sur les contrats d'apprentissage, qui font l'objet d'une compensation par l'État auprès de la Sécurité Sociale (+4,7 %). En 2016, cette compensation était en repli (-5,7 %) mais les exonérations d'impôts sur le revenu du salaire des apprentis progressaient fortement (+29,4 %). Sur les deux années, les dépenses de fonctionnement en faveur de l'apprentissage augmentent grâce à la montée en puissance de l'aide TPE jeunes apprentis (5).

Après une hausse conséquente en 2016 (+13,7 %), la dépense en faveur des dispositifs ciblés sur les personnes en recherche d'emploi de plus de 26 ans diminue l'année suivante (-5,7 %). Ce public représente cependant une faible part des dépenses finales de l'État (6,8 % en 2017); les sommes qui leur sont consacrées passent plutôt par d'autres acteurs, tels que Pôle emploi et les régions. Ce repli s'explique essentiellement par les subventions accordées à l'Agence de services et de paiement (ASP), qui, après avoir augmenté en 2016, se réduit l'année suivante pour revenir à un niveau comparable à celui de 2015. À partir de 2016, les dépenses liées aux programmes Compétences clés,

aux actions ciblées à destination des personnes placées sous main de justice, aux soldes des programmes « Insertion, Réinsertion, Lutte contre l'illettrisme » (IRILL) et « Ateliers de pédagogie personnalisés » (APP) disparaissent presque complètement, en raison du transfert de ces compétences aux régions (encadré 3).

À l'inverse, les dépenses de l'État en faveur des actifs occupés du secteur privé se redressent en 2017 (+1,9 %, après -7,5 %). Elles bénéficient de l'augmentation des crédits dédiés au public en reprise d'études (+2,2 %). L'année précédente, elles s'étaient contractées en raison de la baisse des fonds consacrés à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC).

Un surcroît de dépenses de Pôle emploi lié au Plan « 500 000 formations supplémentaires »

En 2016, les dépenses de Pôle emploi pour la formation des personnes en recherche d'emploi s'élevaient à 2,6 Mds€, soit une augmentation très nette par rapport à 2015 (+40,4 %) (graphique 1). Elles diminuent en 2017 (-6,1 %) mais restent largement supérieures à leur niveau de 2015 (+31,8 %).

La rémunération des personnes en formation représente la majeure partie de ces dépenses (74 %). Elle reste relativement stable en 2017 (-1,0 %), après avoir progressé de 21,7 % en 2016, prin-

cipalement en raison de la hausse de 25,0 % de l'allocation d'aide au retour à l'emploi – formation (Aref). La rémunération de formation de Pôle emploi (RFPE), versée aux personnes en recherche d'emploi non indemnisées en formation, a augmenté de 74,2 % en 2016, puis de 5,2 % en 2017 (soit 247 M€). Cette hausse est liée à la progression du nombre de bénéficiaires (+67,7 % en 2017 par rapport à 2015). En revanche, en 2017 comme en 2016, les allocations versées pendant la formation professionnelle dans le cadre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) baissent fortement, en raison du recul des entrées dans ce dispositif (-16,2 % en 2017, après -16,1 % en 2016).

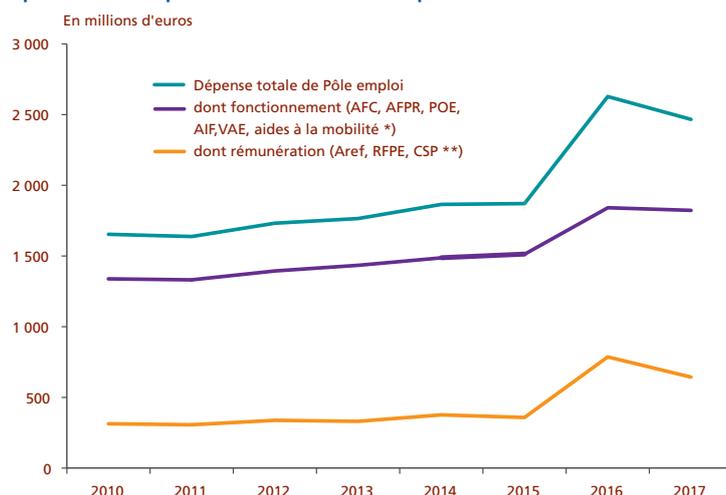
Portées par le Plan « 500 000 formations supplémentaires », les dépenses pédagogiques de Pôle emploi augmentent de 119,8 % en 2016 (6). Tous les dispositifs sont concernés, à l'exception de la validation des acquis de l'expérience (VAE). L'augmentation est particulièrement importante pour les deux principaux postes de dépenses, à savoir les actions de formation conventionnées (AFC) et l'aide individuelle à la formation (AIF). En 2017, ces dépenses pédagogiques sont en repli (-18,3 %), notamment sur ces deux dispositifs, mais elles restent nettement supérieures à 2015 (+79,7 %).

Un ralentissement des dépenses de formation de la fonction publique en 2017

En 2017, les trois fonctions publiques dépensent 6,0 Mds€ (7) pour la formation de leurs agents. Toutefois, les montants qui y sont consacrés ralentissent par rapport à l'année précédente (+3,7 %, après +5,4 % en 2016, tableau 5), quels que soient les versants.

Ainsi, les sommes dédiées aux agents de l'État ralentissent (+5,8 % en 2017, après +9,4 % en 2016), comme celles dépensées par la fonction publique hospitalière (+3,5 %, après +4,0 %) et la fonction publique territoriale (+1,8 %, après +2,3 %).

Graphique 1
Composantes de la dépense de formation de Pôle emploi



* Les dépenses de fonctionnement comprennent les aides à la mobilité, ainsi que les dépenses pédagogiques associées à l'aide individuelle à la formation (AIF), aux actions de formation conventionnées (AFC), aux actions de formation préalable au recrutement (AFPR), à la préparation opérationnelle à l'emploi (POE) et les aides au financement de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

** Les dépenses de rémunération comprennent l'allocation de retour à l'emploi-formation (Aref), l'allocation pour les bénéficiaires des contrats de sécurisation professionnelle (CSP) en formation et la rémunération des formations de Pôle emploi (RFPE).

Champ : France entière.

Sources : Compte de Pôle emploi, Compte de l'Unédic. Traitement : Dares.

En se limitant aux seuls frais de fonctionnement (8), les dépenses de formation pour les trois fonctions publiques (hors militaires) augmentent de 3,3 % en 2017. Ces dépenses avaient également progressé en 2016 (+1,2 %), sauf dans la fonction publique territoriale.

En 2017, les agents civils de l'État bénéficient de 35,9 % des dépenses de fonctionnement, pour environ 41 % des effectifs de la fonction publique (hors militaires). Ces dépenses sont en hausse de 4,3 % (après +4,7 % en 2016).

Représentant environ 36 % des effectifs de la fonction publique (hors militaires) en 2017, les agents territoriaux se voient consacrer 42,7 % des dépenses de fonctionnement. Ces dépenses, qui

Tableau 5
Dépense des fonctions publiques pour leurs agents

	2015*	2016*	2017*	Structure 2017 (en %)	Évolution 2015 / 2016 (en %)	Évolution 2016 / 2017 (en %)
Fonction publique d'État	2 174	2 378	2 516	42,2	9,4	5,8
Fonction publique territoriale	2 504	2 561	2 608	43,7	2,3	1,8
Fonction publique hospitalière (y compris médecins).....	781	813	841	14,1	4,0	3,5
Total Agents du secteur public.....	5 460	5 752	5 965	100,0	5,4	3,7
<i>Dont frais de fonctionnement de la formation des agents de l'État (hors militaires).....</i>	<i>647</i>	<i>677</i>	<i>706</i>	<i>35,9</i>	<i>4,7</i>	<i>4,3</i>
<i>des agents de la FPT.....</i>	<i>852</i>	<i>822</i>	<i>840</i>	<i>42,7</i>	<i>-3,5</i>	<i>2,2</i>
<i>des agents de la FPH.....</i>	<i>382</i>	<i>405</i>	<i>421</i>	<i>21,4</i>	<i>6,0</i>	<i>3,8</i>
Total frais de fonctionnement du secteur public (hors militaires).....	1 880	1 904	1 967	100,0	1,2	3,3

* Données partiellement estimées pour la formation des militaires.

Pour 2015, certaines données ont été révisées, ce qui se traduit par une baisse de 9 M€ par rapport à l'édition précédente de cette publication.

Lecture : en 2017, l'État dépense 2 516 millions d'euros (2,5 milliards d'euros) pour la formation professionnelle continue de ses agents, soit 42,2 % du total des dépenses de formation professionnelle continue pour les agents de la fonction publique. Ce montant augmente de 5,8 % par rapport à 2016.

Champ : France.

Sources : multiples (encadré 4). Traitement : Dares.

(6) Les montants versés par le FPSPP à Pôle emploi et destinés aux formations qualifiantes dans le cadre du compte personnel de formation, soit 74,3 M€ en 2016 et 58,7 M€ en 2017, ne sont pas pris en compte ici car ils sont déjà comptabilisés au sein de la dépense intermédiée des entreprises.

(7) Y compris rémunération des agents en formation. À noter que ce chiffre comprend l'intégralité de la dépense consacrée aux agents de la fonction publique, tandis que les dépenses en faveur des actifs occupés du secteur privé n'incluent pas les dépenses directes des entreprises : les deux montants ne sont donc pas directement comparables.

(8) L'examen des seules dépenses de fonctionnement permet de comparer l'effort de formation en neutralisant les écarts de salaire entre les différentes fonctions publiques.

augmentent de 2,2 %, diminuent pour les régions (-6,9 %) mais progressent pour les autres collectivités territoriales (+2,7 %).

Enfin, les dépenses de fonctionnement en faveur des agents hospitaliers continuent d'augmenter (+3,8 % en 2017). Elles représentent 21,4 % des dépenses de formation (hors rémunération) des trois fonctions publiques (hors militaires), ce qui est relativement proche de la place qu'occupent ces agents dans les effectifs civils de la fonction publique (environ 22 %).

Un net effort sur la formation pour les personnes en recherche d'emploi par rapport à 2015

Après une forte hausse en 2016 dans le contexte de déploiement du Plan « 500 000 formations supplémentaires » (+ 20,5 % hors investissement), l'effort de formation en faveur des personnes en recherche d'emploi baisse légèrement en 2017 (tableau 6). Il reste toutefois largement au-dessus de son niveau de 2015 (+17,8 %). Pôle emploi en est le principal financeur (part de 43,6 % en 2017), suivi des régions (29,2 %, tableau 7).

Les financements ciblés sur les jeunes croissent de 3,1 % en 2016 et de 1,1 % en 2017. Les fonds alloués à l'apprentissage, qui en représentent la plus grande part (72,4 % en 2017) augmentent en 2016 (+2,4 %) comme en 2017 (+2,6 %). L'État en reste le financeur le plus important (38,8 % en 2017), tandis que les dépenses intermédiées des entreprises constituent toujours la principale contribution aux dispositifs ciblés sur les jeunes hors apprentissage (58,3 %).

Après avoir augmenté en 2016 (+1,5 %), les financements orientés vers les actifs occupés du secteur privé, principalement portés par les dépenses intermédiées des entreprises (66,5 % en 2017) diminuent en 2017 (-3,4 %).

Les dépenses en faveur des agents du secteur public, principalement financées par l'État et par les collectivités territoriales, augmentent de 5,4 % en 2016 et de 3,6 % en 2017.

Mahaut Lasselin (DARES).

Tableau 6

Dépense globale par public bénéficiaire

En millions d'euros

	2015	2016	2017	Structure 2017 (en %)	Évolution 2015 / 2016 (en %)	Évolution 2016 / 2017 (en %)
Pour les dispositifs ciblés sur les jeunes *	7 434	7 663	7 746	29,4	3,1	1,1
Apprentissage	5 335	5 463	5 606	21,3	2,4	2,6
Alternance / Professionnalisation	1 124	1 231	1 245	4,7	9,5	1,2
Autres formations	976	970	894	3,4	-0,6	-7,8
Pour les personnes en recherche d'emploi	4 797	5 779	5 653	21,5	20,5	-2,2
Pour les actifs occupés du secteur privé	6 738	6 841	6 605	25,1	1,5	-3,4
Pour les agents du secteur public **	5 456	5 750	5 955	22,6	5,4	3,6
Investissement ***	336	324	370	1,4	-3,5	14,3
Total	24 762	26 358	26 329	100,0	6,4	-0,1

* Une partie des dépenses bénéficiant aux jeunes sont classées avec les actifs occupés (plan de formation, ...) ou les personnes en recherche d'emploi (jeunes bénéficiant de l'Aref, ...).

** Hors investissement.

*** Y compris l'investissement pour les agents du secteur public.

Lecture : en 2017, 7 746 millions d'euros (7,7 milliards d'euros) sont dépensés en faveur des dispositifs ciblés sur les jeunes, soit 29,4 % du total des dépenses de formation professionnelle continue et d'apprentissage. Ce montant augmente de 1,1 % par rapport à 2016.

Champ : France.

Sources : multiples (encadré 4). Traitement : Dares.

Tableau 7

Dépense des financeurs finaux par public bénéficiaire en 2017

En millions d'euros

	Apprentis	Jeunes en insertion professionnelle (hors apprentissage)	Personnes en recherche d'emploi	Actifs occupés du privé	Agents publics	Total
Opcv / FPSPP (dépenses intermédiées des entreprises)	1,51	1,25	0,75	4,39	-	7,89
État	2,31	0,07	0,42	0,88	2,52	6,20
Régions	1,72	0,81	1,65	0,38	0,11	4,67
Autres collectivités territoriales	0,07	0,01	-	0,02	2,50	2,60
Autres administrations publiques (dont Pôle emploi)	0,12	-	2,51	0,04	0,84	3,52
Ménages	0,22	-	0,32	0,90	-	1,44
Total	5,96	2,14	5,66	6,61	5,97	26,33

Note : dans ce tableau, l'investissement est ventilé par public, d'où de légers écarts par rapport aux tableaux précédents.

Lecture : en 2017, l'État dépense 2,31 Mds€ pour les apprentis.

Champ : France.

Sources : multiples (encadré 4). Traitement : Dares.

- [1] Balmat C., Corazza E. (2020), « Le compte personnel de formation en 2018 : 900 000 formations suivies par les salariés du secteur privé entre 2015 et 2018 », *Dares Résultats* n° 09, février.
- [2] Balmat C. (2018), « Le compte personnel de formation : une montée en charge rapide surtout au profit des personnes en recherche d'emploi », *Dares Résultats* n° 04, janvier.
- [3] Rapport d'évaluation du Plan « 500 000 formations supplémentaires », *Dares*, décembre 2017.
- [4] Pesonel E. (2018), « L'apprentissage en 2017 : Une hausse des recrutements soutenue par l'ouverture de l'apprentissage jusqu'à 30 ans », *Dares Résultats* n° 46, octobre.
- [5] Pesonel E. (2017), « L'apprentissage en 2016 : une stabilisation des entrées dans la construction après sept années de baisse », *Dares Résultats* n° 57, septembre.
- [6] Ghrairi J. (2019), « Les dispositifs publics d'accompagnement des restructurations en 2017 », *Dares Résultats* n° 39, septembre.

Encadré 1 – Types de dépenses et publics bénéficiaires

Trois types de dépenses

Les dépenses de fonctionnement ou frais de formation au sens strict

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux dépenses de rémunération des formateurs et aux frais qui accompagnent ces formations : frais d'administration générale (suivi des dossiers, gestion des rémunérations), achats d'équipements non durables, frais d'information, de conseil ou d'ingénierie en formation. Tous financeurs confondus, les dépenses de fonctionnement constituent 62,6 % de la dépense pour la formation professionnelle et l'apprentissage en 2017.

La rémunération des stagiaires au sens large

Il s'agit des rémunérations perçues par les salariés durant leur temps de formation, des allocations versées aux stagiaires en recherche d'emploi (allocations versées par l'Unédic et Pôle emploi et versements de l'État ou des régions) et des exonérations de cotisations sociales compensées par l'État. En 2017, elles représentent 36,0 % de la dépense pour la formation professionnelle et l'apprentissage.

Les frais d'investissement

En 2017, les achats d'équipement et de biens durables directement liés aux actions de formation correspondent à 1,4 % de la dépense pour la formation professionnelle et l'apprentissage.

Trois grandes catégories de bénéficiaires

Les jeunes de moins de 26 ans

Cette catégorie comprend les dépenses en faveur de dispositifs ciblés sur les jeunes. Ces derniers ont en général moins de 26 ans, sauf dans le cas de dispositifs ciblés sur les jeunes et étendus au-delà de cet âge (par exemple dans le cadre de l'expérimentation sur l'ouverture de l'apprentissage jusqu'à 30 ans). Les jeunes de moins de 26 ans ne bénéficiant pas de dispositifs ciblés n'y sont pas comptabilisés (sauf dans le cas des dépenses de formation des régions en faveur des personnes en recherche d'emploi de moins de 26 ans, qui y sont comptabilisées bien qu'elles ne soient pas ciblées exclusivement sur ce public).

Les personnes en recherche d'emploi et les publics en difficulté d'insertion

Il s'agit des personnes qui suivent des stages agréés par l'État ou les régions (dispositif des actions préparatoires au recrutement, stages de l'Afpa, etc.), des salariés menacés de licenciement économique et bénéficiant d'une convention de conversion, ainsi que des personnes de plus de 25 ans en contrat de professionnalisation.

La dépense « en faveur des personnes en recherche d'emploi » comprend un champ plus large que celui des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, notamment les personnes à la recherche d'un emploi qui suivent un stage financé par les régions et qui ne sont pas forcément inscrites à Pôle emploi.

Les actifs occupés

Les actifs occupés du secteur privé regroupent les salariés et les non-salariés en emploi dans le privé. Les agents du secteur public sont les salariés des trois fonctions publiques (d'État, territoriale et hospitalière). La fonction publique d'État comprend les agents titulaires et non titulaires des ministères (à l'exception des enseignants-chercheurs, des maîtres d'internat et des surveillants d'externat) et les militaires. À partir de 2013, les agents hospitaliers incluent les médecins.

Pour les actifs occupés, sont également prises en compte les dépenses en faveur des reprises d'études, qui concernent des étudiants salariés qui reviennent à l'université après une interruption significative dans le cours de leurs études, ou bien qui y accèdent pour la première fois après une expérience professionnelle.

Encadré 2 – Le Plan « 500 000 formations supplémentaires pour les personnes en recherche d'emploi »

Le Plan « 500 000 formations supplémentaires » avait pour objectif de porter à un million le nombre de formations à destination des personnes en recherche d'emploi en 2016, par le biais d'un effort de l'État à hauteur de plus d'un milliard d'euros, réparti entre les régions et Pôle emploi, qui agissent comme financeurs finaux des formations.

Ainsi, 1 014 000 entrées en formation ont été enregistrées en France en 2016. Pour atteindre ce niveau, les régions et Pôle emploi ont commandité respectivement plus de 60 000 et 260 000 formations supplémentaires par rapport à 2015. Cela s'est traduit par un effort financier, au titre du Plan, de 103 M€ pour les régions (stages de formation et rémunérations des stagiaires) et de 420 M€ pour Pôle emploi.

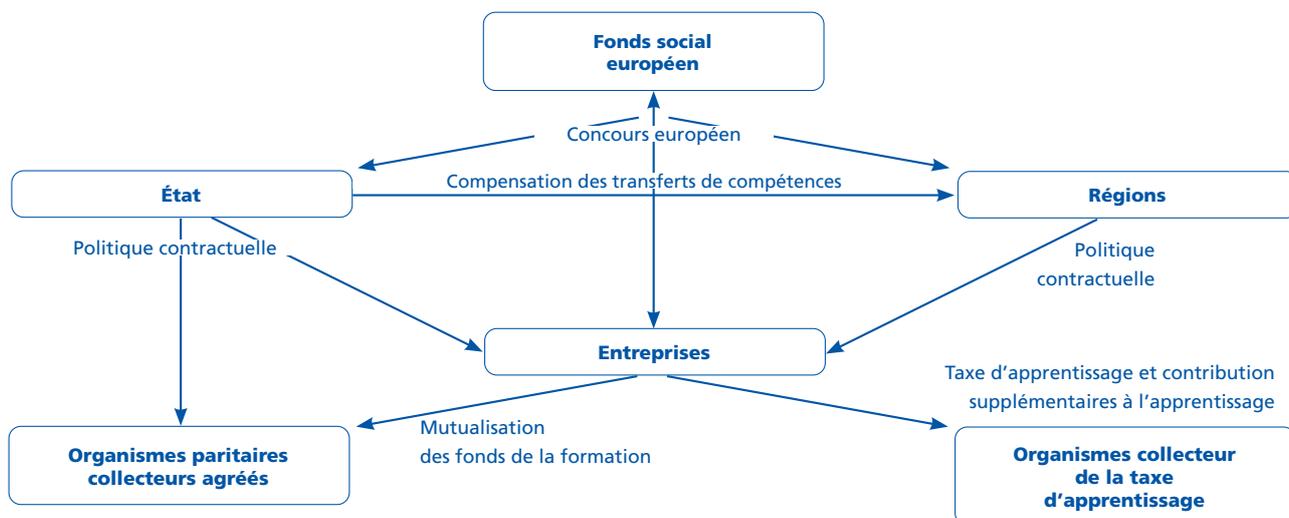
En 2017, le Plan « 500 000 formations supplémentaires » a été prolongé pour maintenir l'effort de formation en faveur des personnes en recherche d'emploi. Les régions et Pôle emploi ont commandité respectivement plus de 15 000 et 110 000 formations supplémentaires par rapport à 2015. Cela s'est traduit par un effort financier supplémentaire de 161 M€ pour les régions (stages de formation et rémunération des stagiaires) par rapport à 2015. Pôle emploi, quant à lui, a dépensé 415 M€ en 2017 au titre du Plan. Au total, 805 000 entrées en formation ont été dénombrées en 2017.

Parallèlement aux pouvoirs publics, et afin d'accompagner le plan de formation, les partenaires sociaux ont également augmenté leurs dépenses en faveur de la formation professionnelle. Cela s'est traduit par une dépense plus soutenue en faveur des préparations opérationnelles à l'emploi (POE), du congé individuel de formation (CIF-CDD) et, dans une moindre mesure, du compte personnel de formation (CPF) par le biais du Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP).

Encadré 3 – Les transferts entre financeurs initiaux et finaux

Un transfert s'effectue entre un financeur initial, qui mobilise ses propres fonds ou ceux reçus d'un autre financeur, et un financeur final, qui procède directement à la dépense.

Schéma simplifié des flux de transferts entre financeurs



Les dotations de décentralisation versées par l'État aux conseils régionaux

La loi du 5 mars 2014, mise en place le 1^{er} janvier 2015, transfère de nouvelles compétences aux régions, qui sont dorénavant en charge de l'ensemble de la politique régionale d'accès à l'apprentissage et à la formation professionnelle des jeunes et des adultes à la recherche d'un emploi ou d'une nouvelle orientation professionnelle. Leurs compétences sont désormais inscrites dans le Code du travail (art. L621-1). Les régions doivent également mettre en œuvre la politique de formation professionnelle des personnes handicapées, ainsi que la formation de publics spécifiques ou la VAE (validation des acquis de l'expérience).

Promulguée le 7 août 2015, la loi portant sur la Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) confie de nouvelles compétences aux régions et redéfinit clairement celles attribuées à chaque collectivité territoriale.

Après ces décentralisations, l'État intervient comme financeur initial en fournissant des moyens financiers aux régions, sous forme de dotation de décentralisation ou sous forme de droit à compensation retenu sur la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE).

Les transferts de l'État vers les entreprises

L'État aide directement les entreprises à financer la formation de leurs salariés, notamment lors des restructurations. Les transferts de l'État aux entreprises englobent les cofinancements de l'État au titre de sa politique contractuelle. Celle-ci comprend notamment les engagements de développement de l'emploi et des compétences (Edec) et le remplacement de salariés partis en formation. Ces dépenses sont formellement des transferts mais sont comptabilisées ici comme des dépenses finales de l'État, afin de mieux mesurer la politique publique de formation.

Les entreprises, les organismes paritaires collecteurs agréés (Opca) et le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP)

La loi du 5 mars 2014, mise en place le 1^{er} janvier 2015, modifie les modalités de la participation des entreprises de 10 salariés ou plus au financement de la formation professionnelle continue.

De 1971 à 2014, ces entreprises avaient l'obligation de verser une contribution fixée par la loi et dépendante de la taille de l'entreprise. Le principe de « former ou payer », selon lequel ces entreprises devaient consacrer une partie de leur masse salariale à la formation de leurs salariés (plan de formation) ou à défaut verser un montant équivalent aux Opca, est abrogé.

À partir de 2015, les entreprises de 300 salariés ou plus ne sont plus contraintes d'effectuer un versement aux Opca au titre du plan de formation. Pour celles de 10 à 49 salariés (de 11 à 49 salariés à partir de 2016), le taux de participation est porté à 0,2 % et pour celles de 50 à 299 salariés, à 0,1 % (1).

Pour les dépenses intermédiées des entreprises en matière de formation qui ne relèvent pas du plan de formation, une contribution obligatoire est toujours en vigueur. Pour le compte personnel de formation, elle est de 0,2 % pour toutes les entreprises de plus de 10 salariés. Pour la professionnalisation, elle est de 0,3 % pour les entreprises de 10 à 299 salariés (de 11 à 299 salariés à partir de 2016) et de 0,4 % pour celles de 300 salariés ou plus. Pour le congé individuel de formation, elle est fixée à 0,15 % pour les entreprises de 10 à 49 salariés (11 à 49 salariés à partir de 2016) et à 0,2 % pour celles de 50 salariés ou plus.

Le principe d'une contribution annuelle pour le FPSPP équivalente à 0,15 % de la masse salariale pour les entreprises de 10 à 49 salariés (de 11 à 49 salariés à partir de 2016) et à 0,2 % pour celles de 50 salariés ou plus est mis en place.

Les organismes paritaires collecteurs agréés (Opca) ont ainsi collecté, au titre de l'exercice 2017, 818 millions d'euros pour le compte du FPSPP (2). La contribution totale versée aux Opca par les entreprises de 11 salariés ou plus est de 1 % (tableau A). Sa décomposition selon les différents dispositifs varie suivant la taille des entreprises.

De plus, des contributions supplémentaires (conventionnelles ou volontaires) peuvent être versées par les entreprises aux Opca.

La réforme de 2014 ne concerne pas les très petites entreprises (de 1 à 9 salariés, puis de 1 à 10 salariés à partir de 2016) pour lesquelles le taux de participation reste identique à 0,55 % de la masse salariale (0,4 % au titre du plan de formation et 0,15 % pour la professionnalisation).

Les modalités de financement de la formation professionnelle sont remises à plat par la loi Liberté de choisir son avenir professionnel de septembre 2018.

(1) Il était de 0,9 % pour les entreprises de 10 salariés ou plus avant la réforme de la formation professionnelle continue.
(2) Selon le rapport d'activité du FPSPP sur l'exercice 2017.

Suite encadré page suivante

Encadré suite

Tableau A

Taux de contribution des entreprises au financement de la formation professionnelle en 2017

En % de la masse salariale

	Entreprises			
	De moins de 11 salariés	De 11 à 49 salariés	De 50 à 299 salariés	De 300 salariés ou plus
Contribution globale	0,55 %	1 %	1 %	1 %
<i>Dont : affectée au CIF-CDI</i>	-	0,15 %	0,2 %	0,2 %
<i>affectée à la professionnalisation</i>	0,15 %	0,3 %	0,3 %	0,4 %
<i>affectée au plan de formation</i>	0,4 %	0,2 %	0,1 %	-
<i>affectée au compte personnel de formation</i>	-	0,2 %	0,2 %	0,2 %
<i>affectée au FPSPP</i>	-	0,15 %	0,2 %	0,2 %

CIF - CDD 1% de la masse salariale des CDD

Source: Rapport au Parlement du FPSPP, mars 2018.

Ces fonds sont mutualisés par les Opcas. Ces derniers sont des institutions paritaires agréées par l'État pour recevoir les fonds des entreprises et éventuellement être leur intermédiaire sur les actions relevant du plan de formation, du congé individuel de formation ou de la professionnalisation.

Lorsque l'entreprise a cotisé auprès d'un organisme collecteur, ce dernier peut payer directement le prestataire de formation ou rembourser à l'entreprise les montants que celle-ci a versés au prestataire.

Le versement aux organismes collecteurs de la taxe d'apprentissage (Octa)

La taxe d'apprentissage est assise sur les salaires et collectée par les organismes collecteurs de la taxe d'apprentissage. Elle couvre le financement de l'apprentissage, mais également une partie du financement de la formation professionnelle initiale par voie scolaire.

Le fonds social européen

Le fonds social européen (FSE) intervient en complément de financements nationaux, régionaux, publics ou privés, dans un but de cohésion économique et sociale entre les différentes régions de l'Union européenne (tableau B). À ce titre, il peut être sollicité pour cofinancer des actions de formation professionnelle. Les financements servant exclusivement à la formation sont parfois difficiles à isoler, car le champ d'action du FSE inclut d'autres types de dépenses. Les contributions comptabilisées ici ne comprennent que celles au titre des programmes PON FSE (Programme Opérationnel National) et du PO IEJ (Programme Opérationnel Initiative Emploi des Jeunes).

Tableau B

Transferts entre financeurs en 2017

En millions d'euros

Vers						
	État	Régions	Entreprises	Organismes Paritaires Collecteurs Agréés	Organismes Collecteurs de la Taxe d'Apprentissage	Autres publics (associations, CT, ...)
De						
État *.....		3	37			
Régions;.....			28			
Entreprises / FPSPP.....				7 329	3 360	
Fonds Social Européen.....	0	0	1	55		74

* Hors transferts réalisés dans le cadre du Plan « 500 000 formations supplémentaires » (encadré 2).

Champ : France.

Sources : budget exécuté et rapport annuel de performance (RAP) de la mission « Travail et emploi », enquête Dares auprès des conseils régionaux, états statistiques et financiers des organismes paritaires collecteurs agréés, annexe au projet de loi de finances « Formation professionnelle », DGEFP - Sous-direction Europe et International, Direction générale des collectivités locales.

Encadré 4 – Les sources

La dépense nationale de formation professionnelle continue et d'apprentissage est construite à partir de sources multiples (État, opérateurs, collectivités territoriales...) qu'il convient souvent de croiser car certaines d'entre elles recouvrent plusieurs publics ou plusieurs financeurs. Ces sources sont les suivantes :

- La comptabilité publique de la mission « Travail et emploi » et les rapports annuels de performance (RAP) des missions « Travail et emploi » et « Enseignement scolaire » pour les dépenses budgétaires et les mesures fiscales de l'État, à l'exception de certaines données fournies par Pôle emploi (Prime pour l'embauche d'un apprenti supplémentaire, dispositif « zéro charge » pour le recrutement d'un apprenti dans les entreprises de plus de 10 salariés, bonus alternants, prime pour l'embauche d'un jeune en contrat de professionnalisation, contrat d'accompagnement formation).
- Le compte de l'Éducation (ministère de l'Éducation nationale) pour les dépenses d'apprentissage et l'enquête de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) pour la formation postsecondaire (reprise d'études).
- Les données transmises par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) sur les formations sanitaires et sociales.
- Le compte des groupements d'établissements (Greta) et les chiffres clés du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam), pour les subventions qu'ils perçoivent de l'État au titre de la formation professionnelle continue.
- Les états statistiques que l'Agence de services et de paiement (ASP) transmet à la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), pour la rémunération des stagiaires du fond national de l'emploi (FNE) et des agréments nationaux ou déconcentrés.
- Les données transmises par la Direction de la Sécurité sociale (DSS) sur le Fonds de solidarité vieillesse (FSV).
- Le Secrétariat général du Comité interministériel des villes (SG-CIV) et le Réseau des écoles de la deuxième chance pour les dépenses en faveur des écoles de la deuxième chance.
- Les comptes de l'Unédic et de Pôle emploi pour les différentes aides et allocations versées aux demandeurs d'emploi indemnisés ou non.
- L'enquête de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) auprès des conseils régionaux pour leur intervention dans la formation continue et l'apprentissage.
- Les états statistiques et financiers des organismes paritaires collecteurs agréés (Opca) pour les dépenses intermédiées des entreprises.
- Les données du Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP) pour le cofinancement de l'Allocation en faveur des demandeurs d'emploi en formation (AFDEF) avec l'État, ainsi que pour les sommes versées à Pôle emploi et aux conseils régionaux dans le cadre du compte personnel de formation (CPF).
- Les données de Pôle emploi pour les plans de relance financés par l'État et gérés par Pôle emploi.
- Les données sur la formation des agents civils de l'État de la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP).
- Les comptes des écoles sous tutelle du ministère de la Défense pour la formation des militaires.
- La comptabilité publique des collectivités territoriales (Direction générale des finances publiques).
- Les données de l'Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier (ANFH).
- Les bilans pédagogiques et financiers (BPF) des prestataires de formation pour la dépense directe des ménages auprès des organismes de formation.
- Les données transmises par l'Agefiph pour la formation des personnes handicapées.
- Les données du Fonds Social Européen (FSE) transmises par la DGEFP pour les transferts effectués par le FSE au titre du PON FSE Emploi et inclusion en métropole et du PO IEJ (Initiative pour l'emploi des jeunes).

Révisions

À la suite de l'actualisation d'un certain nombre de données - certaines dépenses ont été réévaluées à l'aide de données définitives ou recalculées, la dépense globale a été révisée par rapport à l'édition précédente de cette publication. Sur l'année 2015, elle est abaissée de 134 M€. Les chiffres de l'année 2017 sont susceptibles d'être révisés à la marge lors de la prochaine publication.

DARES RÉSULTATS

Édité par la Dares, la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail.

Directrice de la publication : **Selma Mahfouz**

Rédactrice en chef : **Magali Madeira**

Secrétaires de rédaction : **Thomas Cayet, Laurence Demeulenaere**

Maquettistes : **Guy Barbut, Bruno Pezzali**

Conception graphique et impression : Dares, ministère du Travail.

Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 2109 - 4128 et ISSN 2267 - 4756.

✉ Réponses à la demande : dares.communication@travail.gouv.fr

© Contact presse : **Joris Aubrespin-Marsal**
joris.aubrespin-marsal@travail.gouv.fr

<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/>

Données des graphiques et tableaux
accessibles au format excel

